

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE DE
SAINT-DONAT TENUE À LA SALLE L'OASIS
LUNDI, LE 1^{ER} JUIN 2009
20h00.**

Sont présents les conseillers : *Pierre Gauthier*
Olivier Gillet
Raynald Demers
Réjean Gagné

formant quorum sous la présidence du maire *Michel Côté*.

Gil Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

L'assistance est composée de 16 personnes.

La séance est ouverte par un mot de bienvenue.

La présentation de l'ordre du jour se fait comme suit :

ORDRE DU JOUR

1. Présentation et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption de procès-verbaux
 - a) séance ordinaire du 4 mai 2009
3. Administration financière
 - a) encaissements de mai 2009
 - b) adoption du bordereau des comptes à payer de mai 2009
4. Cas particuliers
 - a) Rapport sur la maison des jeunes
 - b) Projet couches lavables
5. Correspondance
6. Dossier Eau potable
 - a) suivi
7. Règlement constituant un site du patrimoine
8. Règlement modifiant le règlement 192 relatif au plan d'urbanisme
9. Demande de dérogation mineure / Jean Létourneau, 122, rue Astragale
10. Prolongement du réseau d'égouts – Rue Neigette
11. Gestion des fonds du Pacte rural – Demande d'appui de la Rédemption
12. Travaux de pavage rang 5 Ouest
13. Achat d'abat poussière
14. Projet Katimavik
15. Déménagement de la bibliothèque municipale
16. Poste de manœuvre/chauffeur
17. Moniteurs terrain de jeux été 2009
18. Vin d'honneur Fête nationale
19. Période de questions
20. Varia
 - a) Frais d'inscription terrain de jeux 2009
 - b) Achat d'une pompe pour les étangs aérés
 - c) Demande au M.T.Q. revégétalisation près des ponceaux route 298
21. Levée ou ajournement de la séance.

1. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2009-117

*Proposé par Pierre Gauthier
Appuyé par Réjean Gagné*

Et résolu que le projet d'ordre du jour soit adopté tel que présenté et que le point varia demeure ouvert.

ADOPTÉ

2. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

a) séance ordinaire du 4 mai 2009

2009-118

*Proposé par Pierre Gauthier
Appuyé par Olivier Gillet*

Et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2009 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

3. ADMINISTRATION FINANCIÈRE

a) encaissements de mai 2009

Le bordereau des encaissements de mai 2009 totalise 92 228,41 \$.

b) adoption du bordereau des comptes à payer de mai 2009

Je, Gil Bérubé, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Donat dispose des crédits nécessaires pour effectuer le paiement des comptes dus au 31 mai 2009.

Gil Bérubé, Sec.-très.

Attendu que les journaux des factures payées et factures à payer du mois de mai 2009 ont été transmis à chacun des élus avant la présente séance, il est :

2009-119

*Proposé par Olivier Gillet
Appuyé par Pierre Gauthier*

Et résolu que le bordereau des comptes à payer du mois de mai 2009 au montant de 103 579,11 \$ soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

4. CAS PARTICULIERS

a) Rapport sur la maison des jeunes

Madame Marie-Ève Belliveau Brunet coordonnatrice en loisirs dresse le bilan du projet de maison des jeunes qui s'est déroulé ce printemps au Pavillon des loisirs. La réouverture de la maison à l'automne est souhaitable il faut cependant étudier la possibilité d'obtenir une subvention pour engager une ressource qui se chargerait de l'animation.

b) Projet couches lavables

Deux jeunes mères soumettent au conseil l'idée de mettre sur pieds un programme d'aide financière afin d'inciter les familles ayant de jeunes enfants à utiliser des couches lavables. Cette idée sera soumise au comité chargé de mettre en place une politique familiale qui fera ses recommandations au conseil.

5. CORRESPONDANCE.

6. DOSSIER EAU POTABLE.

a) Suivi

Suite aux recommandations de l'ingénieur et de l'hydrogéologue les travaux de pompage longue durée qui doivent se réaliser sur une période de trois mois débiteront vers la mi-juin au puit (SD-PE-1-08) localisée près du pont de la rivière Neigette sur la route 298. Ces travaux seront réalisés en régie.

7. RÈGLEMENT # 307 CONSTITUANT UN SITE DU PATRIMOINE

Le Comité consultatif d'urbanisme tiendra sa séance de consultation sur ce projet le 8 juin prochain et fera ses recommandations pour la séance de juillet.

8. RÈGLEMENT # 308 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 192 RELATIF AU PLAN D'URBANISME

Ce point est reporté à une séance ultérieure afin de pouvoir coordonner le tout avec l'adoption du projet de règlement # 307.

9. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE/ 122, RUE ASTRAGALE

Le Comité consultatif d'urbanisme est présentement en discussion avec le demandeur concernant une modification à apporter à la demande originale. Ce point est donc reporté à la séance de juillet 2009.

10. PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUTS – RUE NEIGETTE

Le conseil a rencontré avant la présente séance la majorité des résidents de la rue Neigette afin de faire le point sur ce dossier. Après avoir expliqué que la future source d'approvisionnement en eau n'occasionnera pas de travaux majeurs sur la rue Neigette, ce qui aurait permis l'installation d'une conduite d'égout, les propriétaires présents souhaitent que la municipalité fasse quand même une étude afin de doter ce secteur d'un égout sanitaire.

Pour ces motifs,

2009-120

*il est proposé par Pierre Gauthier
appuyé par Réjean Gagné*

Et résolu à l'unanimité de demander à la Firme BPR de nous fournir un estimé préliminaire de ce que coûterait le raccordement de la rue Neigette au réseau d'égouts municipal incluant le renouvellement de la conduite d'aqueduc existante. Cet estimé devra tenir compte des subventions pouvant être appliquées à ce genre de projet.

ADOPTÉ

11. GESTION DES FONDS DU PACTE RURAL – DEMANDE D'APPUI DE LA RÉDEMPTION

Le conseil désire obtenir des plus d'informations sur cette question avant de prendre position.

12. TRAVAUX DE PAVAGE RANG 5 OUEST

Considérant que la députée Danielle Doyer nous confirme une subvention de 15 000 \$ à même son budget discrétionnaire;

Considérant que la ministre des Transport devrait faire de même pour un montant de 17 500 \$ dans les prochains jours;

Considérant que la municipalité dispose d'une somme de 40 000 \$ provenant du transfert d'une partie de la taxe sur l'essence;

Pour ces motifs,

2009-121

*il est proposé par Raynald Demers
appuyé par Réjean Gagné*

Et résolu à l'unanimité de procéder dès cet été à des travaux de pavage pour une somme totale de 75 000\$ sur le chemin du rang 5 Ouest.

ADOPTÉ

13. ACHAT D'ABAT POUSSIÈRE

2009-122

*Proposé par Raynald Demers
Appuyé par Pierre Gauthier*

Et unanimement résolu que le Conseil autorise l'achat de 20 m³ de chlorure de magnésium liquide à être utilisé comme abat poussière dans nos routes de gravier. Le produit sera acheté chez Sebci au prix de 335,00\$ le mètre cube, épandage inclus. La dépense autorisée est de 7 562,63\$ taxes incluses.

ADOPTÉ

14. PROJET KATIMAVIK

2009-123

Proposé par Pierre Gauthier

Appuyé par Réjean Gagné

Et unanimement résolu d'accorder une allocation de 100\$ en guise de remerciements pour le jeune participant qui est présentement à notre service.

ADOPTÉ

15. DÉMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

2009-124

*Proposé par Olivier Gillet
Appuyé par Raynald Demers*

Et unanimement résolu que le Conseil autorise le maire et le directeur général /secrétaire-trésorier à signer le nouveau protocole d'entente avec la C.S. des Phares concernant la relocalisation de la bibliothèque municipale dans le local de la bibliothèque de l'école Lévesque. Les deux bibliothèques sont ainsi regroupées afin d'offrir un meilleur service autant à la clientèle scolaire qu'au public en général.

ADOPTÉ

16. POSTE DE MANŒUVRE/CHAUFFEUR

Deux des candidats rencontrés en entrevue seront convoqués pour un test sur route et un choix sera fait suite à cette évaluation.

17. MONITEURS TERRAIN DE JEUX ÉTÉ 2009

2009-125

*Proposé par Olivier Gillet
Appuyé par Pierre Gauthier*

Et résolu d'embaucher mademoiselle Marie-Ève Jean et monsieur Jérôme Bérubé à titre de moniteurs pour le terrain de jeux 2009. La rémunération est établit à 9,00\$/hr pour 30 heures/semaines durant 7 semaines. La subvention de 945 \$ du Programme Emplois d'Été Canada financera une partie du salaire de Mlle Jean.

ADOPTÉ

18. VIN D'HONNEUR FÊTE NATIONALE

2009-126

*Proposé par Olivier Gillet
Appuyé par Pierre Gauthier*

Et unanimement résolu de commanditer le vin d'honneur qui sera offert à la population à l'occasion de la Fête nationale.

ADOPTÉ

19. PÉRIODE DE QUESTIONS.

20. VARIA

a) Frais d'inscription terrain de jeux 2009

2009-127

Proposé par Olivier Gillet
Appuyé par Pierre Gauthier

Et unanimement résolu que la tarification 2009 pour les inscription au terrain de jeux s'établisse comme suit : 1er enfant 70\$, 2e enfant 65\$ et 3^e enfant 60\$ et ce pour les enfants d'une même famille. Un service de garde sera aussi offert de 7h15 à 9h00 et de 16h00 à 17h45 au coût de 25\$/enfant/semaine.

ADOPTÉ

b) Achat d'une pompe pour les étangs aérés

2009-128

Proposé par Olivier Gillet
Appuyé par Réjean Gagné

Et unanimement résolu d'autoriser une dépense de 1 500\$ pour l'achat d'une pompe qui sera installée dans le bassin de polissage des étangs aérés afin de faire circuler les boues vers le bassin aéré.

ADOPTÉ

c) Demande au M.T.Q.- revégétalisation près des ponceaux route 298

Considérant que le ministère des Transports à procédé l'an dernier au remplacement de certains ponceaux sur le tronçon de la route # 298 qui traverse notre municipalité;

Considérant que nous avons remarqué, lors de la fonte des neiges ce printemps et à l'occasion de forte pluie, que le gravier servant de remblai à ces ponceaux et le long des fossés glissait librement dans le cours d'eau où fut installé ce ponceau;

Considérant que cette situation cause d'importants dommages au cours d'eau et à la faune qui s'y trouve.

Pour ces motifs,
Il est proposé par Olivier Gillet

2009-129

Et unanimement résolu de demander au ministère des Transports de procéder à l'implantation de végétaux afin de prévenir l'érosion près des nouveaux ponceaux qui ont été installés l'été dernier sur la route 298.

ADOPTÉ

21. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SESSION.

2009-130

Proposé par Pierre Gauthier et résolu que la session soit levée

ADOPTÉ À 22h10

Michel Côté, maire

Gil Bérubé, d.g. / sec.-très.

.....